



Département de la mobilité, du territoire et  
de l'environnement

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, 1950 Sion

Monsieur le Député

Jérémy Savioz

[jeremy.savioz@parl.vs.ch](mailto:jeremy.savioz@parl.vs.ch)

**Notre réf.** DMTE / SDANA

**Date** 9 février 2026

**Lignes directrices R3 et processus décisionnel : des clarifications s'imposent**  
**Votre question écrite n° 2025.12.575 du 17 décembre 2025**

Monsieur le Député,

En date du 17 décembre dernier, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitiez le Conseil d'Etat à répondre aux questions en lien avec l'objet cité en marge et auxquelles nos réponses, compléments d'information et précisions sont apportés par la présente.

1) *Quels seront les membres constituant le groupe de travail de suivi de la révision du projet R3 mentionné ? Des représentants de l'OFEV sont-ils prévus ?*

Deux groupes de travail sont prévus pour le suivi des travaux de révision :

- Un groupe de travail opérationnel constitué de membres du Service des dangers naturels (SDANA), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), d'un représentant du canton de Vaud et d'un bureau assistance au maître d'ouvrage (BAMO).
- Un conseil consultatif qui comprend le groupe de travail opérationnel, des experts de la Commission protection contre les crues (CIPC), de spécialistes des dangers naturels (FAN) (selon postulat 2024.09.233), d'un représentant de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et de groupes d'intérêts.

2) *Le Conseil d'Etat a-t-il à présent engagé des discussions avec les groupes d'experts susmentionnés en vue de leur intégration à ce groupe de travail ? Si ce n'est pas le cas, quand le prévoit-il ?*

Le conseil consultatif, formé d'experts est en cours de création. Les contacts doivent être pris courant février 2026.

3) *Le Conseil d'Etat envisage-t-il, en particulier, d'intégrer ces partenaires à l'analyse des lignes directrices R3 ?*

Non, les lignes directrices sont acceptées et ne nécessitent pas d'analyse complémentaire. Certains de ces partenaires pourront cependant être intégrés à la révision du projet R3.



Rue des Creusets 5, 1950 Sion  
Tél. 027 606 33 00 e-mail : [DMTE@admin.vs.ch](mailto:DMTE@admin.vs.ch)

4) *Comment s'articule le processus d'analyse des lignes directrices ? Est-il prévu que la COGEST et la commission ET rendent un rapport à ce sujet ?*

Le postulat accepté entendait soumettre les lignes directrices au Grand Conseil (GC) en sa qualité d'autorité de haute surveillance. Dans ce contexte, les lignes directrices ont été présentées à la Commission de gestion (COGEST), par sa délégation pour le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), puisque cette dernière représente la commission de haute surveillance de l'administration du GC. En effet, il est rappelé que le GC ne dispose pas de compétences légales pour adopter, réviser, amender ou valider ces lignes directrices. Par ailleurs, en sus de la COGEST, par souci de transparence également, ces documents ont également été présentés à la Commission thématique de l'équipement et des transports (ET), dès lors que celle-ci représente la commission parlementaire technique dédiée au DMTE. Il appartient désormais à la COGEST de se prononcer sur la démarche d'élaboration des lignes directrices et cas échéant d'élaborer un rapport y relatif.

5) *A quelle échéance est-il prévu qu'un projet de décision soit soumis au Grand Conseil, conformément à la demande faite dans le postulat 2024.05.070 ?*

En fonction de la conclusion des commissions et plus particulièrement de la COGEST, cette dernière déterminera de quelle manière elle entend informer le Grand Conseil sur ce sujet.

En vous remerciant de votre question et en espérant vous avoir apporté les réponses et informations souhaitées, nous vous présentons, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



**Franz Ruppen**  
Conseiller d'Etat

*Signature apposée. À votre demande, nous vous transmettrons une version originale signée*

**Copies à** Présidente du Grand Conseil  
Service parlementaire